L'an deux mil vingt et un, le jeudi 25 mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Isabelle BIDET, Maire.

Excusée : Brigitte DUCHATELET pouvoir à Isabelle BIDET

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 :

<u>Lotissement</u> → Il fait apparaître un déficit global de 8 446,50 €, les deux sections confondues.

<u>Assainissement</u> → Il fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de $17.133,94 \in \text{et pour la section d'investissement un excédent de } 12.740,59 \in .$

Le conseil municipal décide de reporter les excédents de chaque section.

<u>CCAS</u> → Il fait apparaître un excédent de 554,84 € qui sera intégré au budget de la commune.

Commune → Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent cumulé de 340 035,42 € et pour la section d'investissement un déficit de 7 252,11 € après intégration des restes à réaliser.

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 7 253,09 € et de reporter la somme de 332 783,31 € en fonctionnement auquel s'ajoutera l'excédent du CCAS d'un montant de 554,84 € étant donné que celui-ci est dissous au 31 décembre 2020.

Les comptes de gestion du percepteur sont également adoptés à l'unanimité des membres présents.

Vote des budgets primitifs 2021: (Adoptés à l'unanimité)

Lotissement → Madame le Maire rappelle la délibération en date du 31 juillet 2020 concernant la décision de clôturer le budget lotissement au 31 décembre 2020 étant donné que tous les lots avaient été vendus. Cependant, toutes les opérations de stocks n'ont pas été comptabilisées. Il faut donc prolonger le fonctionnement du budget lotissement jusqu'au 31/12/2021 afin que toutes les opérations de clôture puissent être comptabilisées. La commune devra ré-intégrer dans son patrimoine les parties de terrain restants sur le budget lotissement pour un montant de 1 912.94 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prolonger le budget du lotissement jusqu'au 31 décembre 2021 qui devient la nouvelle date de clôture. Il s'équilibre en dépenses et recettes à 8 446,50 € pour la section de fonctionnement et à 1 912,94 € pour la section d'investissement.

<u>Assainissement</u> → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 41 866,94 € pour la section de fonctionnement et à 27 605,59 € pour la section d'investissement.

<u>Commune</u> → Il s'équilibre en dépenses et recettes à 723 966,15 € pour la section de fonctionnement et à 203 200,11 € pour la section d'investissement. Dans cette dernière apparaît les travaux de voirie de Chirat, Mouzelon et Doulauvre, des aménagements au cimetière (Columbarium, mise aux normes ossuaire, relèvement de concession), troisième tranche du contrat de bourg, achat immeuble dans bourg et site internet.

Employée : suite à la présence des ouvriers Eiffage sur le camping à l'année et aux nouveaux protocoles de nettoyage liés au COVID 19, le conseil municipal a décidé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux de 2 heures par semaine. La commission technique paritaire du Centre de Gestion devra donner son avis.

Plan de vente de la convention d'utilité sociale 2021-2026 d'Evoléa :

Madame le Maire présente le courrier de la société EVOLEA concernant leur plan de vente de la convention d'utilité sociale 2021-2026. La commune est consultée pour avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que les logements du lotissement de la Motte Verger soient laissés en location.

Travaux cimetière:

Madame le Maire précise que suite à la procédure de relèvement de tombes, il a été pris contact avec des entreprises. Elle précise que l'ossuaire existant n'est plus aux normes et doit donc être refait.

Deux entreprises ont fourni des devis :

	SARL ROUGIER	SARL V. BEAUDONNET
Ossuaire	5 000 €	3 464,25 €
Relevage 15 concessions	4 875 €	1 875,00 €
Aménagement jardin souvenir	3 600 €	2 166,67 €
Columbarium 5 ou 6 places	3 150 €	4 945,00 €
TOTAL HT	16 625 €	12 450,92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Vincent Beaudonnet de Montmarault.

Questions diverses:

- Madame et Monsieur Perrot, propriétaires du château de Chirat, envisage la fermeture de l'allée privée du château en raison de la circulation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer de mettre en place un sens de circulation.
- Une commission pour la mise en place d'une aire de jeux est créée : Delphine Mazerolle, Dimitri Touzain, Maxime Valéry, Stéphane Gorbinet et Abrahim Moussali.
- Information est donnée concernant le réaménagement de l'agence postale en collaboration avec les services de la Poste.
- L'entreprise MOATP va faire don de masques pour les enfants de l'école. La distribution s'effectuera par l'intermédiaire de la mairie.
- Les services de la Poste ont demandé le déplacement de la boite aux lettres de la Gissière au lieu dit La Bruyère. Celle-ci a été installée route du Theil au croisement de la Croix Rue.

Isabelle BIDET	
Abrahim MOUSSALI	
Delphine MAZEROLLE	
Dimitri TOUZAIN	
Stéphane GORBINET	
Eric MARTIN	
Maxime VALERY	
Valérie GORISSE	
Jean-François MONCOUYOUX	
Virginie PETIT	